

INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate de Bassin Sud n° 1 Dimanche 24 septembre 2023 Lac de Sanguinet Club de Voile de Sanguinet 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon un affichage sur le bateau Comité. Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur le côté Est du bâtiment; ils pourront également être mis en ligne à l'adresse : <http://www.cvsanguinet.org/>

3.2 Le PC course est situé au secrétariat du club

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'extrémité du ponton au Nord du club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
24 septembre	toutes	13 heures

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classes	Solitaires - Doubles	OPTIMIST	OPEN SKIFF
Pavillons	Marqué ILCA	Sigle Noir sur fond Blanc	Marqué Skiff

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont : Flamme 1 pour parcours extérieur, Flamme 2 pour parcours intérieur

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Parcours	Arrivée
Bouée cylindrique rouge	Marque 1 et 4 : bouées cylindriques blanche	Marque 2 et 3 : bouées cylindriques jaune	Bouée bâton jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

Application de la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
toutes	30 minutes	50 minutes	15 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil du club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard **15 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé près des vestiaires. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 En cas de réclamation pour une infraction aux règles du chapitre 2 ou de la RCV 31, sans dommages, ni blessures, une conciliation sera possible et fortement recommandée selon l'annexe T des RCV

18. CLASSEMENT

18.1 UNE courses doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.3 Si une classe comporte plus de cinq inscrits, elle bénéficiera d'un classement séparé.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place

Le système d'élargement retenu par le Club de Voile de Sanguinet est un système par port d'un bracelet individualisé. Le contrôle s'effectue à la sortie et au retour (y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon AP/H ou N/H), suivant les modalités décrites ci-après :

- L'élargement « Sortie » sera ouvert une heure avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour et sera fermé à l'heure du 1er signal de départ validé du jour.
- L'élargement « Retour » sera ouvert à l'heure de l'arrivée du 1er concurrent de la dernière course du jour et jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi des pavillons AP/A, AP/H ou N/H sur l'eau.
- En cas de non-respect de ces élargements départ et/ou retour, des pénalités sans instruction seront appliquées (modification de la RCV 63.1) :

o Non-élargement départ : pénalité de 15% à la première course du jour.

o Non-élargement retour : pénalité de 15% à la dernière course du jour.

o Non-élargement au départ et au retour : pénalité de 15% sur toutes les courses de la journée

o Ces pénalités se calculent selon les modalités de la RCV 44.3(c).

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme rose

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés et enregistrés près du Comité de Course.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

26. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers de chaque série, filles, garçons.

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Hélène LA SALMONIE

Président du jury : Yves LEGLISE

ANNEXE ZONES DE COURSE

ANNEXE PARCOURS

Parcours SOLITAIRE - DOUBLE – IND : Flamme 1 (parcours extérieur) : D – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 - A

Parcours OPTIMIST et OPEN SKIFF : Flamme 2 (parcours intérieur) : D – 1 - 4 – 1 – 2 – 3 - A

